



## Régularisation de charges ( chauffage ) au tantième

-----  
Par jcrh65

Bonjour.

J'occupais un logement par nécessité absolue de service ( ministère de la Défense ) de 69 m<sup>2</sup>.

J'ai déménagé fin juin 2013.

Pour la partie chauffage, le règlement s'effectue au tantième sur une année complète.

Or, je viens de recevoir un appel de charges énorme ( 1600? ) pour 6 mois d'occupation.

Cet appel de charges tient compte d'une livraison de fuel domestique ( 4500 litres ) intervenue au mois de novembre 2013, soit 5 mois après mon déménagement.

Dois-je payer rubis sur l'ongle ou puis-je légalement ou réglementairement demander à ma section « charges » de repenser son calcul ???

Merci par avance de votre réponse.

Cordialement.